

## POSITION

### **LES BAGAGES ABANDONNÉS**

Le contexte géopolitique actuel appelle une vigilance particulière envers les sites à forte affluence que sont les gares. Le plan VIGIPIRATE est maintenu au niveau « Urgence attentat ». L'augmentation, 50 % en 4 ans, des bagages et objets délaissés (7 681 en 2019 à 11 460 en 2023) est particulièrement sensible dans le ferroviaire. Dans l'Eurostar et l'aviation, les contrôles en amont du voyage évitent les oublis involontaires. Dans les lignes d'autocar longue distance libéralisées (services d'autocars librement organisés dits « Cars Macron »), les bagages sont sous le contrôle des voyageurs.

Les bagages abandonnés sont devenus la première cause de retard des TGV et entraînent, dans les gares, l'intervention des services spécialisés (SUGE, police, démineurs).

Les temps d'intervention, une heure en moyenne, se traduisent par un impact direct sur les voyageurs avec l'évacuation de la gare, l'interruption des circulations ferroviaires et des centaines de milliers d'heures perdues.

**Afin d'endiguer le phénomène et en complément des annonces faites dans les trains et gares, la Fnaut préconise :**

- la généralisation de l'étiquette de bagage anonymisée comportant un QR code contenant les informations personnelles du voyageur. Seules les personnes chargées de la sécurité sur les réseaux de transport peuvent accéder à ces informations. La pose d'une étiquette bagage avec nom et téléphone en clair resterait possible,
- le développement des brigades SUGE cynophiles. De janvier à octobre 2025, à Bordeaux, 76% des procédures objets délaissés ont donné lieu à l'intervention de la cyno détection SUGE suivie seulement de 5% d'appels aux services de déminage,
- la réflexion, dans le cadre des comités de gare, sur la délimitation par sectorisation des périmètres de sécurité et à l'exemple anglais d'une procédure de lever de doute, beaucoup plus rapide, reposant sur la pertinence,
- la baisse du niveau de stress dans les gares avec une annonce du numéro de quai au moins 20 min avant le départ du train,
- la création d'un numéro de téléphone dédié afin de signaler une perte ou une découverte de bagages,
- la dotation des équipes SUGE de containers blindés, matériel existant dans d'autres pays européens permettant la couverture d'un bagage suspect.

Naturellement, l'étourderie de l'être humain, maillon faible de la procédure, même en augmentant fortement les amendes lors de la verbalisation des propriétaires de bagages « abandonnés » n'empêchera pas les oublis !

À Paris, le 27 novembre 2025  
Christian BROUCARET  
Membre du Bureau National de la Fnaut